

Formulaire à envoyer par voie postale ou à déposer, dans votre agence Pôle emploi ou sur votre espace personnel (sur [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)), au plus tard le 30 juin 2021.

### DEMANDEUR

M.  Mme Nom de naissance : \_\_\_\_\_ Nom d'usage : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_ Identifiant Demandeur d'emploi : | | | | | | | |

Né(e) le : | | | | | | à : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : | | | | | Commune : \_\_\_\_\_

Tél (facultatif) : | | | | | | | | | Tél. portable (facultatif) : | | | | | | | | |

Adresse e-mail (facultatif) : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Acceptez-vous de recevoir des e-mails de Pôle emploi ?  Oui  Non

### DÉCLARATION DU DEMANDEUR

Je demande une aide exceptionnelle en qualité de jeune diplômé ancien boursier de l'enseignement supérieur  
(Je m'assure que sur mon espace personnel mes données bancaires sont complétées et à jour, sinon je dois transmettre avec ma demande mon RIB et une copie de ma pièce d'identité).

J'atteste sur l'honneur à ne pas m'engager dans une formation ni à m'inscrire dans une nouvelle formation de niveau 5 ou plus de l'enseignement supérieur au cours de l'année universitaire qui suit l'obtention de mon diplôme.

J'atteste sur l'honneur être à la recherche d'un emploi.

Je joins à ma demande les justificatifs suivants :

une attestation de réussite à l'obtention du diplôme de niveau 5 (BAC+2 validé)  
(Attestation délivrée par l'établissement qui a assuré la formation)

une attestation d'attribution de bourse ou d'aide sur critères sociaux au titre de la dernière année de préparation du diplôme (Cette attestation doit impérativement préciser le montant perçu).

un justificatif de domicile à mon nom si je ne suis plus domicilié chez l'un de mes parents (facture d'énergie, bail).

Je suis informé(é) que pour pouvoir bénéficier du versement de l'aide pendant quatre mois, je dois rester inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi en actualisant ma situation chaque mois.

Signature du demandeur

Fait à : \_\_\_\_\_ ,

le : | | | | | | |

## NOTICE EXPLICATIVE DE LA DEMANDE D'AIDE

### LA PARTIE « DEMANDEUR »

#### Quelles sont les conditions d'attribution ?

- Être inscrit comme demandeur d'emploi à Pôle emploi.
- Être âgé de moins de 30 ans.
- Être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur de niveau 5 minimum (BAC+2) au cours de l'année 2020 ou l'année 2021.
- Ne pas percevoir un revenu de remplacement (Allocation d'aide au retour à l'emploi, Allocation de solidarité spécifique ou Allocation travailleurs indépendants) au titre du mois au cours duquel a lieu la demande.
- Ne pas percevoir le revenu de solidarité active (RSA) ni l'allocation « Garantie Jeunes ».

#### Comment transmettre votre demande d'aide ?

La demande d'aide complétée, signée et accompagnée des justificatifs doit être déposée dans son agence locale ou envoyée par voie postale à son agence au plus tard le 30 juin 2021.

Elle peut être aussi déposée sur l'espace personnel du bénéficiaire, il s'agit de :

- sélectionner dans « Mon dossier demandeur d'emploi », la rubrique « Mes échanges avec Pôle emploi »,
- cliquer sur « Transmettre et suivre un document » puis sur « Envoyer un document »,
- choisir le contexte « Actualisation-Changement de situation » puis la situation « Aide exceptionnelle ».

Pour permettre le versement de l'aide, le bénéficiaire doit avoir ses données bancaires à jour sur son espace personnel ou envoyer à l'agence la photocopie de sa pièce d'identité et un relevé d'identité bancaire à son nom.

#### Liste des documents justificatifs à fournir avec le formulaire de demande :

- Copie de l'attestation de réussite à l'obtention du diplôme de niveau 5 (BAC+2).
- Copie de l'attestation d'attribution de bourse ou d'aide sur critères sociaux attribuée par l'État, les CROUS ou par les collectivités locales telle que mentionnée à l'article L. 821-1 du code de l'éducation au titre de la dernière année de préparation du diplôme.
- Justificatif de domicile à son nom si le bénéficiaire ne réside plus chez l'un de ses parents (facture d'énergie, bail).

### RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DE L'AIDE « JEUNE DIPLÔMÉ »

#### Montant de l'aide :

L'aide doit être déposée au plus tard le 30 juin 2021. Cette aide n'est pas renouvelable.

Le bénéfice de l'aide est subordonné au renouvellement par le bénéficiaire de son inscription sur la liste des demandeurs d'emploi. À défaut, l'aide n'est pas due.

Échelon de la bourse attribuée par l'État	Aide mensuelle	
	lorsque le jeune vit avec au moins l'un de ses parents	lorsque le jeune vit en logement autonome
0 bis	72,22 €	172,22 €
1	119,47 €	219,47 €
2	179,96 €	279,96 €
3	230,42 €	330,42 €
4	281,05 €	381,05 €
5	322,70 €	422,70 €
6	342,24 €	442,24 €
7	397,54 €	497,54 €

Cf. : Arrêté du 30 mars 2021 fixant les montants mensuels de l'aide financière à titre exceptionnelle à destination des jeunes diplômés en recherche d'emploi anciennement boursiers de l'enseignement supérieur.

#### Versement de l'aide :

L'aide fait l'objet d'un versement mensuel sur quatre mois. L'aide est versée à terme échu, au plus tard le 20 du mois suivant, à condition que le bénéficiaire ait renouvelé son inscription sur la liste des demandeurs d'emploi mentionnée à l'article L. 5411-1 du code du travail.